



## Sos injustice bail

-----  
Par Gidine38

Bonjour,

Par quel axe puis-je me défendre ?

Erreur de mapart :

-pas de preuve de mon départ du bail en 2007. J'ai averti par courrier simple et téléphone.

Faits

-signature du bail avec mon concubin du moment en 2000.

A l'époque je n'avais pas de revenus fixes.

Ils le savaient car enceinte et mon ex venait de signer un CDI. Les propriétaires ont eu une période d'essai pas concluante et que non paiement... Un ami.. Finalement bail que de 1 an..

-séparation en 2007.

-Relations détendues avec la propriétaire à partir de moi. Aménagement . Elle faisait des cadeaux à ma fille à ses anniversaires etc

C..

-Mariée en 2012 avec mon mari actuel.

-En cours d'acquisition d'une maison actuellement.

Mon ex a arrêté de payer en 2018.

Je n'ai pas été trouvée donc informée avant le jugement. Pas pu me défendre.

J'ai appris l'affaire en octobre dernier.

-Mon ex est auto-entrepreneur. Il travaille depuis son logement et n'a pas de recours pour se reléger après expulsion.

-La préfecture n'autorise pas l'expulsion car sinon il sera à l'1 rue sans moyens de subsistance et qu'il propose de régler l'arriéré + 2 ans de loyer pour se retourner en 1 fois.

-Il a l'argent mais ne veut pas le donner pour laisser une porte de sortie.

-Je n'ai pas d'argent et suis tombée en grave dépression suite à ça et actuellement à mi traitement et en liti de banqueroute.

C'est clairement injuste.

J'ai pris une avocate qui n'a rien trouvé...

Je ne veux pas payer un autre avocat sans un vrai angle d'attaque réaliste.

Que faire ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

J'ai pris une avocate qui n'a rien trouvé...

ça va être difficile de faire mieux sur un forum gratuit avec aussi peu d'informations, un texte avec plein de fautes de frappe et si peu de détail sur votre condamnation.

Vous avez peut être droit à l'aide juridictionnelle ? ou à une protection juridique via votre assureur ?

Consultez un autre avocat AVEC le dossier complet... parce que là ...

-----  
Par vivi2501

bonjour

vous pouvez prendre un rendez-vous avec un avocat pour une consultation gratuite auprès de la maison de la justice et du droit, la plus proche de chez vous

-----  
Par janus2

pas de preuve de mon départ du bail en 2007. J'ai averti par courrier simple et téléphone.

Bonjour,

En clair, vous êtes donc toujours locataire en titre puisque vous n'avez jamais donné congé. Il est alors normal que le bailleur se tourne vers vous si votre ex ne paie pas le loyer.

-----  
Par yapasdequoi

Etant toujours locataire, vous pouvez envoyer votre congé (enfin) et resterez encore solidaire 6 mois après la fin du préavis.

Il faudra en parallèle avec l'aide d'un avocat obtenir de votre ex le remboursement de ce que vous aurez payé à sa place. Mais avec ce jugement en votre défaveur, vous n'êtes pas en position de force.

-----  
Par Gidine38

Il y a du nouveau.

Il y a une demande en référé pour une saisie sur salaire.

J'ai une chance de me défendre.

Par exemple, quand on a signé le bail, j'étais sans sources de revenus fixes et je peux le prouver.

De plus, à l'époque ils ont refusé de nous donner les clés le jour de l'aménagement.

Finalement, mon grand oncle qui connaissait Mr Guiguet a fini par les convaincre mais ils ont fait un bail d'un an.

Ils ont commencé à faire des démarches à la mort de la maman. Ils ne peuvent pas prouver plus que moi qu'elle ne savait pas, car elle savait car mon ex a eu un dégât des eaux et que c'est moi qui assurait et que Mr n'avait pas pris d'assurance pour lui. Il a dû payer de ses sous.

Je n'ai été au courant du jugement qu'après le délai pour me défendre.

Il n'ont du coup aucun argument pour dire que j'étais au courant de ce qui se passait.

Aucune trace de documents pour le changement de loyer de 700 à 950 au fil des ans.

Le début des impayés a commencé au temps de l'ancienne propriétaire qui ne gérait rien.

Tout s'est toujours géré à l'amiable par une vieille dame qui n'a probablement pas réalisé que mon ex ne payait pas...

Et lui du redte aussi.

Il a paru aussi surpris que moi en octobre dernier quand je suis allée le voir...cet abruti n'ouvre pas son courrier... Pas de recommandés.

Enfin, il propose de tout payer d'un coup SI les propriétaires lui laissent le temps de se retourner avec un bail de 2 ans qu'il paierait immédiatement.

En résumé les propriétaires refusent une sortie de crise possible car ils comptent sur moi...

J'ai besoin d'un avocat sur Grenoble spécialisé sur les bails et relations propriétaires locataires aux honoraires raisonnables.

Pouvez-vous m'en conseiller en mp ou ici ? Pensez-vous que j'ai des arguments pour me défendre ?

Merci pour vos réponses.

-----  
Par yapasdequoi

Sur ce site il y a plein de boutons pour solliciter un avocat.

Dans vos arguments il y a peut être de la matière, mais vous mélangez tout.

Et surtout de n'avoir jamais donné congé vous rend redevable du loyer.

Il faudra ensuite assigner votre ex pour qu'il vous rembourse.